



# PRÉFET DE LA GUADELOUPE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Basse-Terre, le 27 mars 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Sainte-Anne, Pointe-à-Pitre, Les Abymes, Baie-Mahault et Basse-Terre: le préfet prend un arrêté qui interdit tout déplacement entre 20h et 5h**

Ce vendredi 27 mars, le préfet de la région Guadeloupe a pris un nouvel arrêté qui interdit tout déplacement sur les communes de Sainte-Anne, Pointe-à-Pitre, les Abymes, Baie-Mahault et désormais Basse-Terre, de 20h à 5h.

Tout déplacement est interdit, en dehors des seules exceptions suivantes :

- Trajets entre le domicile et le ou les lieux d'exercice de l'activité professionnelle et déplacements professionnels qui ne peuvent pas être différés ;
- Déplacements pour motifs de santé à l'exception des consultations et soins pouvant être assurés à distance et, sauf pour les patients atteints d'une affection de longue durée, de ceux qui peuvent être différés ;
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance des personnes vulnérables.

**Cet arrêté a été pris à la demande des maires des 5 communes concernées. Il entre en vigueur à compter ce vendredi 27 mars 2020 à 20h00 et jusqu'au 31 mars 2020 à 5h.**

> Les forces de sécurité intérieure, les services d'urgence, les effectifs et véhicules du service départemental d'incendie et de secours, des professionnels de santé médicaux et para-médicaux dûment identifiés ainsi que les agents de la police municipale de Baie-Mahault, de Sainte-Anne, de Pointe-à-Pitre, des Abymes et de Basse-Terre, les véhicules d'intervention des organismes chargés du maintien des services publics indispensables, les véhicules de l'administration pénitentiaire ainsi que les véhicules assurant les maraudes et la distribution alimentaire, ne sont pas concernés par cet arrêté.

Numéro vert d'information coronavirus : 0800 130 000

[www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

---

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



[www.guadeloupe.gouv.fr](http://www.guadeloupe.gouv.fr)



[facebook.com/prefecture.guadeloupe](https://facebook.com/prefecture.guadeloupe)



[Twitter.com/prefet971](https://Twitter.com/prefet971)



[www.instagram.com/prefet971](https://www.instagram.com/prefet971)